RULLY

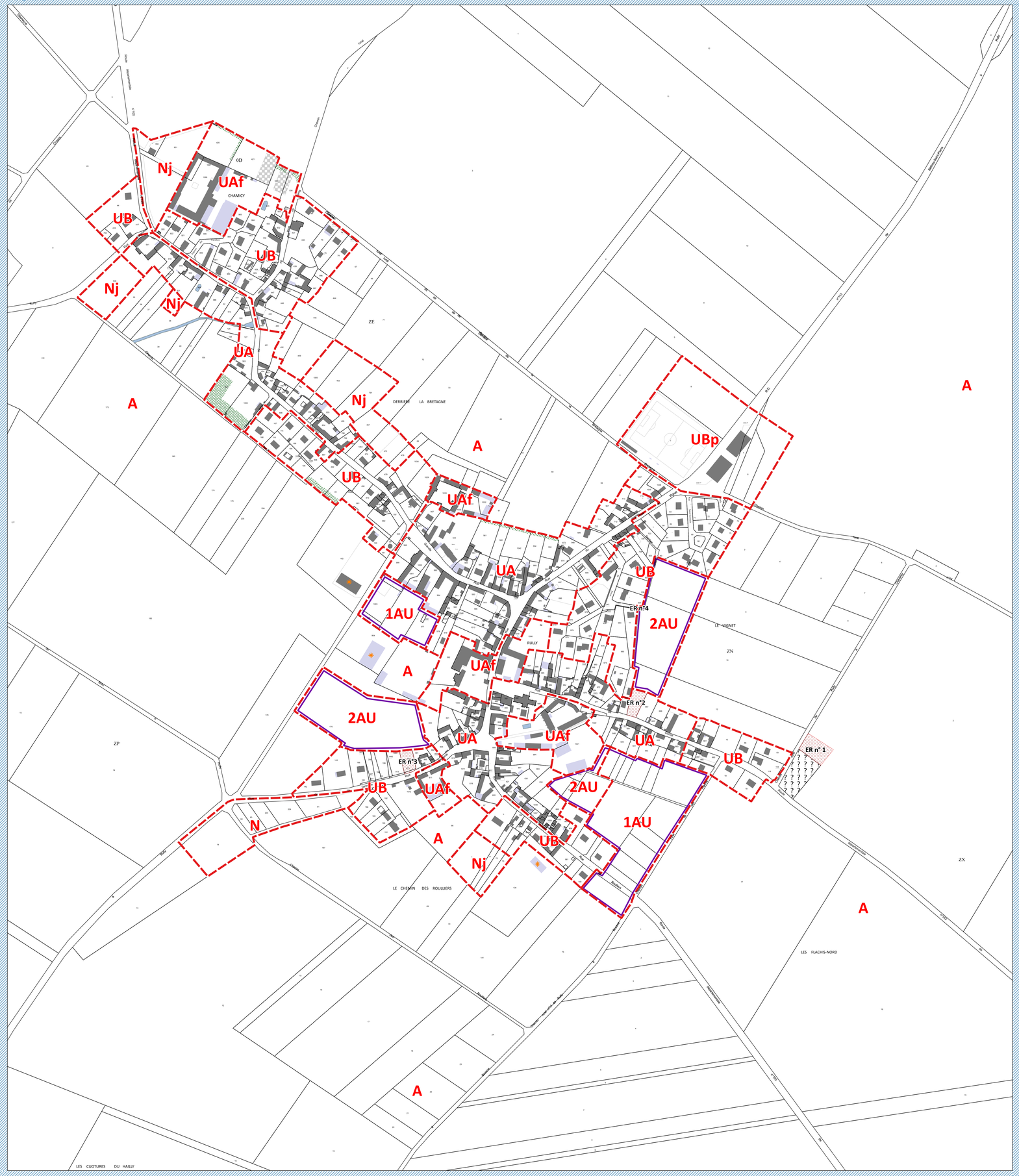

VOIR PLAN 1/6000è

BRAY

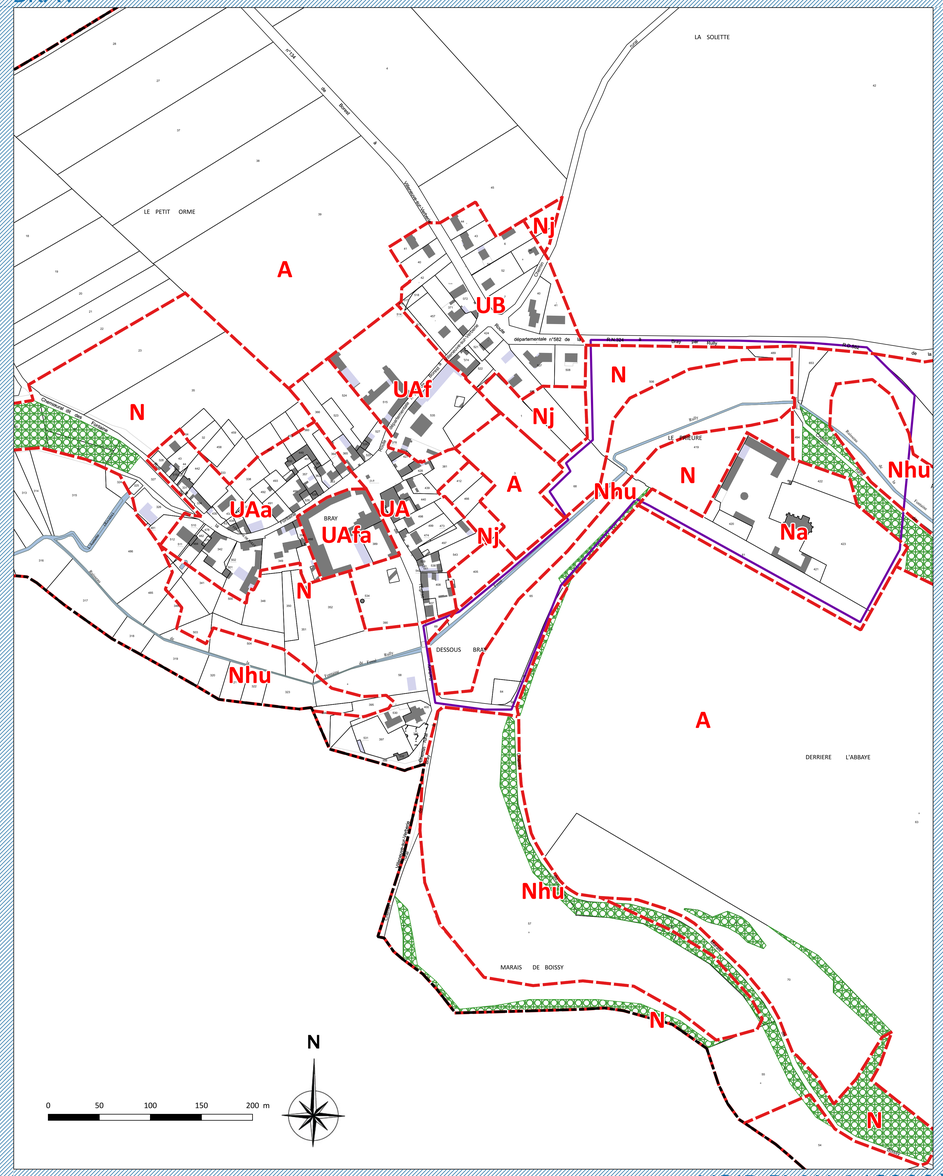

VOIR PLAN 1/6000è

LEGENDE

- Limites communales
- Limites de zones
- Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 ou L151-23 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Emplacements réservés au titre de l'article L123-1-5 (devenu article L151-41 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Secteurs soumis aux OAP au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti ajouté par rapport au cadastre
- Bâti n'existant plus sur le terrain par rapport au cadastre

ZONES

ZONE URBAINE

UA : Zone centrale mixte urbanisée et équipée
UAf : Secteur de ferme dans la zone UA
UAa : Secteur bâti situé dans le périmètre de protection du point de captage
UB : Zone mixte urbanisée et équipée
UBp : Secteur voué aux équipements d'intérêt collectif

ZONE À URBANISER

1AU : Zone à urbaniser à court terme destinée à l'habitat, aux équipements, services et bureaux
2AU : Zone à urbaniser à long terme destinée à l'habitat, aux équipements, services et bureaux

ZONE AGRICOLE

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Na : Secteur destiné à la valorisation du domaine du Prieuré
Nhu : Secteur concerné par les zones humides avérées au SAGE de la Nonette
Nj : Secteur de jardins

Commune de Rully

9 Grande Rue
60810 Rully
Tel : 03 44 54 71 19

PLAN LOCAL D'URBANISME

06U16

Rendu exécutoire le

DÉCOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMÉRÉ

1/2000è

Date d'origine : Février 2019

4b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 7 Mars 2019

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL**
Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, placede la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise